

		Rév. 0	21/01/2022
	SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE	ENV-02	1 sur 1

## ENV-02 :

# Politique environnementale

RTOERO a pour objectif de veiller à ce que ses activités soient menées dans le respect des principes de gestion de l'environnement sans effets négatifs sur l'environnement. RTOERO s'engage tant à revoir qu'à améliorer continuellement sa performance environnementale et à se conformer aux normes établies par l'Organisation internationale de normalisation (ISO 14001), et ce, afin de réduire les impacts environnementaux de l'organisme à tous les niveaux.

### Objectifs de la politique

Toutes les nouvelles politiques mises en place par RTOERO seront évaluées en fonction de leurs effets sur l'environnement.

RTOERO :

- vise, dans la mesure du possible, à minimiser la consommation d'énergie de ses propres locaux et équipements, ainsi qu'à améliorer continuellement sa performance environnementale.
- vise, dans la mesure du possible, à contrôler la consommation d'eau à un niveau jugé responsable pour le bon fonctionnement des opérations.
- encouragera ses employés et partenaires à réduire leur impact négatif sur l'environnement.
- veillera à ce qu'une politique rigoureuse soit appliquée en matière d'approvisionnement pour couvrir au mieux les besoins opérationnels et minimiser la production de déchets.
- s'assurera, dans la mesure du possible, que les déchets recyclables soient triés de façon appropriée.
- veillera à ce que la gestion de son édifice et du site ouverts aux membres, au personnel ou aux visiteurs soit conforme à la présente politique environnementale.